



Ouagadougou, le 02 JUIL 2024

N°2024 **0030** MESRI/SG/DGCOB/DBE

# COMMUNIQUE

## 1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des élèves des **Classes Préparatoires** admis dans les Grandes Ecoles et dans les écoles d'Ingénieurs publiques *de la zone Afrique et hors d'Afrique au titre de l'année académique 2024-2025*, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUS FASO** à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf).

Le nombre de bourses disponible est **de vingt (20)**.

## 2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout **étudiant de nationalité burkinabè** remplissant les conditions suivantes :

- avoir validé les deux années des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles avec au moins la mention « *assez bien* » ( $\geq 12/20$ ) ;
- être admis en **première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2024-2025 de la zone Afrique ou hors Afrique** ;
- **ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2024** ;
- **ne pas être salarié du public ou du privé.**

## 3. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf).) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes comportant les moyennes semestrielles ou annuelles des deux (02) années des classes préparatoires ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription **en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2024-2025** ;
- une lettre de motivation.

#### 4. Conditions et modalités d'examen du dossier

---

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de tous les semestres de chaque niveau.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place de la **copie scannée de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué **ne sera pas examiné**.
- **Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**
- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**
- **La priorité sera accordée aux filières d'études non disponibles au Burkina Faso.**

- Les frais de formation sont pris en charge dans la limite des textes réglementaires.
- Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

## 5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf).

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant **du 15 juillet 2024 au 31 juillet 2024** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

## 6. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet**

et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;

- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

## 7. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCOB ex CIOSPB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une photo d'identité récente ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus).

P/le Ministre  
le Secrétaire général et par intérim  
le Directeur général de la Recherche et  
de l'Innovation



**Dr Potiandi Serge DIAGBOUGA**  
*Officier de l'Ordre des Palmes académiques*